



SÉMINAIRE

RÉFORMER LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EN SERBIE : NÉCESSITÉ ? OBJECTIF ? CONDITION POUR UNE ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE ?

05 janvier 2017

Salle de réunion du CERSA - 4e étage
(immeuble Société générale)

ENTRÉE LIBRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Politique communautaire et réforme de l'État en Europe Post-Communiste

Le séminaire accueille chaque mois au Centre d'études et de recherches en sciences administrative et politique (CERSA/CNRS/Paris 2) des universitaires, des chercheurs, des experts, des professionnels, des doctorants principalement issus du droit et de la science politique, ainsi que d'autres disciplines (sociologie, géopolitique, histoire, etc.) qui partagent leurs connaissances et le résultat de leurs recherches concernant les changements politiques et institutionnels dans les pays post-



communistes : Europe centrale, Europe orientale, Europe balkanique, Caucase.

PROCHAINE SÉANCE - Jeudi 5 janvier 2017

Joseph Giustiniani, fonctionnaire, conseiller auprès de la ministre serbe chargée de l'intégration européenne et de la négociatrice en chef pour l'adhésion à l'UE entre septembre 2011 et août 2015, et Charles Tellier, magistrat, conseiller auprès du ministre serbe de la justice entre janvier 2014 et décembre 2015, interviendront sur le thème :

« Réformer le système judiciaire et l'administration publique en Serbie : Nécessité ? Objectif ? Condition pour une adhésion à l'Union européenne ? »

La République de Serbie, candidate à l'adhésion à l'Union européenne (UE) depuis mars 2012, a ouvert à ce jour 4 chapitres sur 35 ont été ouverts, et aucun n'a été provisoirement clos. Les négociations d'adhésion, processus éminemment politique lié à la normalisation des relations avec le Kosovo, supposent des réformes techniques des systèmes administratifs et judiciaires. Celles-ci peuvent être appréhendées comme des conditions nécessaires pour l'ouverture des différents chapitres de négociations et le moyen d'ancrer l'État de droit et d'assurer la modernisation du pays et son attractivité économique. Elles supposent un investissement humain et financier considérable des autorités serbes, soutenu financièrement par l'UE et les États membres.

Cette séance permettra d'échanger sur le dilemme existant entre, d'une part, les objectifs assignés à ses réformes et les attentes de l'UE et, d'autre part, les résultats obtenus et l'avancée du processus de négociation. Elle reposera sur les témoignages concrets et croisés de deux experts français mandatés par le ministère des affaires étrangères et du développement international pour appuyer les autorités serbes.

Informations pratiques

METRO : ligne 10, Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité ;

RER : B et C, Notre Dame-Saint Michel ;

BUS : lignes 24, 47, 63, 86, 87, arrêt Dante ;

VELIB' : stations 5002, 5007, 5008 ; stationnement, parc Lagrange ou parc Maubert/Saint Germain.